

Visa-Vie

de la Violence Individuelle Subie ou Agie à la Vie

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le décret d'application de Loi Taquet, loi du 7 février 2022 confirmant l'interdiction sans exception de la mise à l'hôtel des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, est paru le 16 février 2024.

Une loi sans exception, une loi qui – du fait du décret d'application- ne prend plus en compte les situations particulières, dont celles des jeunes « extra-ordinaires », « hors-du commun » qui nous sont adressés.

Une loi à laquelle on pourrait accoler l'adage : « qui trop embrasse mal étreint ». Une loi ambitieuse, trop peut-être qui alors même qu'elle vise au mieux-être des enfants et jeunes de l'Aide Sociale à l'enfance, en laisse quelques-uns de côté. Ainsi en ne les prenant plus en compte elle s'interdit de répondre aux enjeux que la précarité et les difficultés de certains exigent.

Comme nous l'avions écrit le 2 mai 2023 dans un courrier à Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance « ...nous ne pouvons que reconnaître les avancées considérables de ce texte (...) et être en accord avec les conclusions du rapport de l'IGAS concernant l'accueil dans des structures non autorisées ou habilitées au titre de l'ASE. Cependant il nous semble qu'en faire un principe sans exception serait confondre la question du lieu et des murs avec celle de l'accompagnement. De notre pratique de plus de 10 ans, et l'accueil de plus d'une centaine de jeunes pour une durée moyenne de 2,3 ans chacun, le choix de l'hébergement en hôtel est dans certaines situation un choix « positif » et assumé. Appuyé sur l'analyse de la situation, toujours singulière, ce choix devient ainsi le « meilleur lieu » d'hébergement (ou à tout le moins, le moins mauvais) pour un jeune à un moment donné de son parcours. »

Dans tous les cas, mieux que la rue, les squats...L'intégralité de la lettre et de la réponse à notre courrier se trouve dans le rapport d'activité 2023

Dès 2023, et malgré notre optimisme nous laissant croire que la réalité primerait (ce que la réponse de madame CAUBEL nous laissait entendre) nous avons commencé à réfléchir à des alternatives pour les jeunes les plus en difficulté ou en danger mais ne pouvant (ou refusant) être accueillis en structure collective. Nous avons manipulé différentes options dans tous les sens, avons pris des contacts avec des structures et lieux d'hébergement afin de dégager de nouvelles possibilités en adéquation avec le texte de loi. En vain. D'évidence sans l'autorisation de pouvoir recourir à un moment donné pour chaque jeune à une solution d'hébergement en hôtel lorsqu'il s'avère être le meilleur choix possible (ou le seul, ou le moins mauvais), nous sommes privés d'un des outils essentiels de notre dispositif. Notre construction ne tient plus, nos engagements envers les jeunes concernés et envers l'institution ne peuvent plus être garantis. Il nous a été difficile de reconnaître ce constat, de l'accepter et, collectivement, d'en tirer les conclusions.

Il nous importe de préciser ici, que le souci n'est pas le manque de lieux d'hébergement mais l'adaptation de ceux-ci et le poids des contraintes. Durant l'année 2024 nous avons loué des studios (5 en l'occurrence) qui sont restés vides, faute de jeunes pouvant les occuper de façon « suffisamment tranquille » pour les voisins, ou suffisamment sécurisée pour eux.

D'expérience nous pouvons affirmer que les jeunes concerné(e)s, sauf rare exception, ne supporteraient pas de petits collectifs de 2-3 jeunes assurant la présence d'un éducateur. Les installer dans des FJT ou structures qui accueillent d'autres jeunes ou personnes en difficultés sociales, serait les renvoyer vers là où ils ne veulent ou ne peuvent pas être.

On ne pourrait s'étonner alors que les embrouilles apparaissent rapidement et que la question de l'« exclusion » ne surgisse inévitablement. Là où, de par la souplesse du dispositif Kairn et le choix toujours possible d'un hébergement adapté, nous n'avons jamais mis fin à un accueil ni demandé aucune réorientation, nous serions placés face à l'évidence de solliciter l'ASE afin de mettre terme à notre accompagnement.

Une forme d'exclusion avec quelle réorientation (encore) possible ? Quelle alternative ? Quelle modalité de mise à l'abri proposer ? Une demande « sèche » de mainlevée de placement parce qu'ils n'adhèrent pas à ce qui leur est proposé ou n'en sont pas en capacité ?

Les jeunes en grande délicatesse avec le social, loin des injonctions à l'autonomie ou à l'insertion comme seule planche de salut méritent mieux que cela.

Nous leur devons d'être à la hauteur de leur précarité/fragilité, et de les « prendre » là où ils/elles en sont dans leur parcours, supportant longtemps

d'être auprès d'eux dans la marge, pour les amener peut-être vers le bord interne de la marge, avant qu'ils ne soient éventuellement dans la possibilité ou prêts à franchir les premiers pas vers une démarche d'insertion.

L'hôtel était pour certains le lieu représentatif de cette marge mais qui pouvait, qui tolérait, accueillir leur marginalité. Un lieu - pas idéal certes - mais qui permettait d'arpenter avec eux l'inhabitable de leur vie, qui les rassurait plutôt que de les lâcher, les réorienter ou les renvoyer vers le cycle des fugues, la rue, les squats : à une plus grande précarité encore.

Durant l'année 2024 et malgré le décret d'application de la loi, des autorisations de maintien ou de mise à l'hôtel nous ont toutefois été accordées afin d'éviter les réorientations des jeunes déjà accompagnés. D'abord, au cas par cas, puis à l'été avec un maximum de 5 prises en charge hôtelières maximum. Nous pensions pouvoir fonctionner sur ce mode restreint mais il s'est rapidement avéré que cette limite bloquait l'ensemble de notre montage et son adaptation à garantir notre accompagnement dans la durée, la continuité. La dynamique d'équipe et notre équilibre financier en étaient également fragilisés.

Courant septembre nous avons mis fin aux nouveaux accueils malgré la disponibilité de studios encore vacants. Nous n'étions plus certains de pouvoir faire évoluer l'hébergement en fonction de ce que fabriqueraient les jeunes et de la situation spécifique de chacun, et prenions le risque dès lors de devoir éventuellement solliciter des réorientations. Ce à quoi nous nous sommes refusés.

Mi-décembre lors d'une rencontre avec la direction de l'ASE il nous a été précisé qu'à l'avenir et afin de se mettre en conformité avec la loi aucune dérogation ne nous serait accordée. Nous avons pris acte de cette « fin annoncée », que nous avons fixée à juin 2025 afin qu'une sortie de Kairn des jeunes concernés puisse être préparée dans les meilleures conditions possibles et travaillée avec eux et les référents de l'ASE.

SOMMAIRE

Présentation de Visa-Vie	p.4
L'association	
Kairn	
Modalités d'accueil	
L'année 2024 à Visa-Vie	p.9
Le Séminaire	
Le site : visa-vie.com	
Côté Equipe	p.9
Côté Jeunes	p.10
Psychoboxe et sages VISAP	p.12
Bilan / Perspectives	p.14

Présentation de Visa-Vie

L'association

L'association VISA-VIE a été créée en 2005 pour permettre la pratique de la psychoboxe, et offrir un lieu de réflexion et d'accueil des problématiques liées à la violence. Lieu d'écoute aussi des personnes « victimes » ou « auteurs », débordés par des effets de violence.

Accueillir des personnes prises d'une façon ou d'une autre dans les rets de la violence, c'est prendre le parti d'écouter cette violence, de l'accueillir en corps – avec tout ce qu'elle génère de tensions, d'éprouvés physiques et psychiques.

Accueillir la violence, c'est la reconnaître, lui donner droit de cité, ne pas la juger – et ne pas vouloir la faire disparaître trop vite. Ne pas trop vite chercher à la gérer, la canaliser, car elle parle de ce qui a été malmené, violenté chez celui qui l'agit, pour qu'il réagisse ainsi.

Mais accueillir la violence, ou les comportements dits violents, ce n'est pas la laisser s'exprimer à l'état brut, ni « laisser faire » ; ce n'est pas non plus mettre de côté la question de la loi. C'est l'accueillir, pour pouvoir la border/l'aborder, et permettre au sujet l'accès à une contenance psychique possible, là où son psychisme le déborde en permanence.

De ces deux premiers mouvements d'accueil et de contenance, peut découler une transformation et un gain de liberté par rapport aux mouvements internes qui agitent un individu. C'est lui permettre un gain de liberté intérieure, qui peut rendre possible un accès plus apaisé au collectif. Du moins est-ce là un de nos paris.

Kairn

Depuis 2010, Visa-Vie propose également un dispositif de placement et accompagnement original, pour les jeunes en difficultés avec le social. Jeunes présentant des situations complexes de rupture ; jeunes dont la prise en charge ou le maintien en institutions s'avère très difficile.

« La prise en charge proposée dans le dispositif KAIRN, est multiforme : psycho-socio-éducative, en vue de permettre au jeune d'accéder à une socialité minimale et si possible de l'aider à réaliser l'insertion sociale et professionnelle qu'il souhaite.

Un jeune accueilli par KAIRN est donc accompagné par deux référents dits thérapons : un plus spécifiquement chargé des problématiques subjectives, l'autre du versant socio-administratif.

Ces deux volets sont indissociables et le refus ou l'impossibilité pour un jeune d'accepter un des deux versants de l'accompagnement rend caduque la possibilité d'intégrer le dispositif, inadapté alors à la demande du jeune.

Le suivi des problématiques subjectives revêt à KAIRN une forme particulière dans la mesure où il n'est pas constitué uniquement d'entretiens (au minimum deux par semaine). Les praticiens peuvent au besoin être amenés à intervenir dans le champ relationnel des jeunes ou l'aménagement de leur vie quotidienne matérielle, scolaire, professionnelle, en concertation avec le référent socio-éducatif : visite médicale, accompagnement auprès d'une administration, recherche d'un lieu de stage, présentation chez un patron... Ils sont joignables en continu (24h / 24 - 7j / 7), et se déplacent en cas de nécessité. En cas d'absence ils s'engagent à passer le relais à un de leurs collègues qui garantit la continuité de la prise en charge. Cette permanence de la prise en charge et cette continuité du lien sont essentielles dans le cadre de ce dispositif et viennent prendre acte de la nécessité, pour se construire humainement, de rencontres transférentielles qui tiennent et durent quels que soient les aléas de la vie.

Le positionnement particulier du praticien permet de nouer de manière spécifique la prise en compte de la réalité psychique et celle de la réalité matérielle et sociale.

Cette modalité originale d'intervention vient rejoindre les jeunes à qui le dispositif s'adresse au cœur même de la problématique de nombre d'entre eux : quand corps et parole ne tiennent pas ensemble –ou sont au contraire trop collés- et ne s'articulent pas. Les propositions habituelles, qui séparent le suivi psychologique et la prise en charge éducative, peuvent en effet, pour certains des jeunes, redoubler le clivage qu'ils portent déjà en eux.

Là où le rapport corps- parole est malmené, le dispositif vient sur cette cassure, se glisse dans cette défaillance mais ne la redouble pas. Prendre en compte simultanément la réalité psychique et la réalité matérielle dans laquelle les conflits se jouent, est une façon de dénouer ou nouer autrement ces différents champs, permettant par là même une fabrique d'un « nous » et donc une possibilité d'accès jusque-là impossible au collectif. L'orientation du dispositif KAIRN est plus un travail de collectivisation et de socialisation que d'éducation. L'éducation suppose un « nous » préalable qui est absent pour beaucoup de ces jeunes ». ¹

Modalités d'accueil

Lorsque Visa-Vie est sollicité pour l'accueil d'un/une jeune dans le dispositif Kairn, nous proposons, dans la mesure du possible, que le jeune appelle lui-même la directrice ou le coordonnateur (les thérapeutes du pôle dit socio administratif) pour une première rencontre. Celle-ci se fait généralement dans les locaux de l'association. Nous rencontrons le jeune seul, n'ayant, par choix, pas lu les éléments de dossier qui ont pu nous être transmis. Nous partons ainsi du dire du jeune, de sa façon de raconter son parcours, ses placements souvent multiples, de là où il en est, de ses attentes, réticences.... Bien conscients, bien sûr, qu'il va nous donner « sa version » et qu'il produira nécessairement un discours qu'il pense adapté à nos attentes pour que nous l'acceptions : en gros, nous n'aurons jamais de soucis avec lui/elle ! Mais nous

¹

cf Projet complet ci-joint

savons toutefois que si Visa-Vie est sollicité, c'est qu'il y a eu avant, un parcours compliqué, agité, chaotique parfois, et que l'adaptation au cadre ou aux règles quelles qu'elles soient, est difficile. Lors de la 1ère rencontre, nous avons le parti pris aussi, de ne pas rencontrer l'adulte, éducateur de foyer, référent ASE, psychologue, ce qui peut paraître étrange à certains. Le travail de liaison, ou la quête d'informations complémentaires se fera dans un deuxième temps, si besoin, puis tout au long de l'accompagnement, avec l'ASE.

Un des axes principaux de travail de Visa-Vie est de faire « avec ce qui vient, comme ça vient » ; pour essayer d'accompagner le jeune, en partant toujours de ce qu'il fabrique. Le projet est de ne pas projeter, de ne pas prévoir par avance : « le chemin se fait en marchant ».

Suite à cette rencontre, si le jeune maintient son « envie » de venir à Visa-vie, il rappelle le coordonnateur ou la directrice, qui lui donnent alors le nom de trois psychologues qu'il aura à rencontrer. Il prend rendez-vous, avec chacun d'eux. Selon les jeunes, les rendez-vous seront pris et honorés rapidement ; pour d'autre, la temporalité est plus longue, des rendez-vous sont loupés, reportés (ils n'aiment pas se rendre !) ... Nous avançons prioritairement au rythme du jeune, qui n'est pas toujours le rythme des différents professionnels ou institutions demandeuses. Après ces 3 rencontres imposées, le jeune choisit le thérapeute-psychologue qu'il souhaite, pour l'accompagner, en binôme avec la directrice ou le coordonnateur. Selon ce qui a été repéré du jeune lors de la rencontre initiale, il peut nous arriver de ne donner le nom que de deux psychologues, afin de ne pas barrer la possibilité pour le jeune d'arriver.

Lorsque ce processus est terminé, parcours qui indique au jeune que Visa-Vie, c'est avant tout des rencontres / entretiens, l'accueil est fait par l'ensemble de l'équipe lors de sa réunion (tous les 15 jours). Nous affinons alors la modalité d'accueil pour être au plus près de ce que ce que semble amener le jeune (choix de la modalité d'hébergement, façon de donner l'argent, points de vigilance...). Bien sûr, s'ensuivront des ajustements, adaptations, aussi fréquents que nécessaires, pour « suivre » le jeune, sans toutefois bien sûr tout accepter !

L'accompagnement s'organise ensuite autour de **3 axes, inséparables les uns des autres. Comme un trépied :**

- **Des rencontres.** 3 à 4 rencontres minimum par semaine avec ses deux thérapeutes. Entre temps, le binôme est joignable 24h/24, 7 j/7. Il convient d'être disponible aux différents appels et pouvoir répondre rapidement (tout en évaluant bien sûr l'urgence) aux demandes et besoins du jeune. De jour comme de nuit, il doit être garanti qu'en face « ça répond », qu'on peut se déplacer, parler ... et ce montage fabrique un entour présentiel malgré l'absence de collectif et de murs institutionnels.
- **L'argent.** 480€ sont versés chaque mois dans la comptabilité du jeune. 65 € sont mis de côté, qui serviront de caution s'il faut réparer le studio, la chambre d'hôtel ou qui seront donnés au jeune au moment où il quitte définitivement Visa-Vie. Les 385 € servent à couvrir tous les frais d'un jeune : s'acheter à manger, s'acheter les produits d'hygiène, le matériel d'entretien du studio, ses cigarettes, son téléphone, ses habits... mais aussi le règlement des amendes... Une « allocation hebdomadaire » lui est donnée (en une,

deux ou trois fois), à raison de 80€ /semaine pour la « vie quotidienne ». Il ne lui est pas demandé de ramener de tickets justificatifs. Pour le reliquat, il peut y avoir accès quand il veut mais seulement après discussion avec le thérapeute du pôle socio-administratif, afin de l'aider à « gérer » son argent, d'éviter autant que possible de se retrouver « à la cave » (si les PV, par exemple, s'accumulent, il ne lui sera pas possible de s'acheter trop d'habits ou un Iphone...). La remise de l'argent, ce temps de gestion commun, est un bon prétexte pour aborder la façon dont les jeunes se situent dans le social.

- **UN TOIT.** Malgré l'insistante rumeur à ce sujet Visa-Vie ne procure pas d'emblée un appartement « comme ça ». Les jeunes venant dans cette attente s'étonnent d'ailleurs que ce ne soit pas le cas. Visa-Vie garantit un toit autant que faire se peut, c'est-à-dire tant que le jeune arrive à le garder, qu'il ne se fait pas exclure du fait de son irrespect des règles des hôtels ou des copropriétés. Il arrive parfois que certains jeunes ne puissent habiter aucun lieu, qui tous demandent un minimum de règles communes. Ce toit peut être une chambre d'hôtel ou un studio.

Le premier critère de choix sera ce que nous avons pu repérer du jeune lors de l'accueil, de son âge, de ses attentes, de son paysage relationnel, de ses activités diurnes et, surtout, nocturnes, de ses capacités le cas échéant de se protéger. Il est clair qu'une jeune fille très jeune (14, 15 ans) sera en principe hébergée en **hôtel** car c'est **un lieu plus sécurisé** pour elle. Nous travaillons avec trois, quatre hôtels qui ont tous des veilleurs de nuit, qui filtrent (jour et nuit) les allers et venues, nous appellent dès qu'il y a un souci ou dès qu'ils repèrent que la ou le jeune ne va pas bien, ou qu'ils ne l'ont pas vu depuis plusieurs jours... C'est bien un **véritable partenariat** que nous sommes parvenus à installer et qui nous permet maintenant de réfléchir quel hôtel serait le plus adapté à tel jeune. **L'hébergement en hôtel - malgré l'image véhiculée - sera aussi privilégié lorsque la jeune fille a des pratiques de prostitution, ou un compagnon violent....** Nous ne souhaitons alors pas proposer trop vite un studio dans une telle situation ingérable par elle et ajoutant du danger ! Pour certaines, leur chambre à l'hôtel devient alors l'endroit où elles peuvent se réfugier, se retrouver tranquillement en sachant que personne ne pourra venir les provoquer, les embêter. **L'hôtel comme refuge**, en quelque sorte, **un lieu rassurant où nous pouvons les rencontrer à tout moment.**

Enfin, le passage par l'hôtel peut aussi être pour certains, un appui pour les motiver à commencer des démarches d'insertion.... Avoir quelque chose à « gagner » (ici l'accès à un studio) peut constituer pour eux un petit moteur, une motivation, un bénéfice.

Pour d'autres, la première installation se fait immédiatement en studio. Ce n'est pas seulement le critère habituel d'autonomie qui règle ce choix, mais la possibilité de penser « raisonnablement » qu'il n'y aura pas trop vite d'embrouilles avec les voisins, de squats par les copains, de tapage nocturne, d'incapacité à gérer l'entretien « de son » appartement au quotidien. C'est évidemment un pari et il nous arrive régulièrement d'être contactés par les syndicats qui se plaignent, nous informent ou nous rendent attentifs à une situation particulière. Il se peut aussi que le choix du mode d'hébergement soit dicté par nos contingences concrètes.

Dans tous les cas, la modalité d'hébergement doit pouvoir varier dans un sens comme dans l'autre, en fonction toujours de ce que fabrique le jeune et de ce qui est le plus adapté à sa situation à un moment donné : hôtel vers studio, retour hôtel.... Ou changement de studio...

L'année 2024 à Visa-Vie

Le séminaire

Le séminaire, **Impuissance(s)** en lien avec nos pratiques cliniques et l'actualité du monde médico-social, s'est poursuivi tout au long de l'année 2024. Débuté en 2023 avec le sous-titre « **Quand rien ne marche** » ou que « **ça ne sert à rien** », il s'est poursuivi jusqu'à l'été 2024 avec un nouveau sous-titre : « **En finir avec l'impuissance** ». A l'automne 2024 nous avons glissé vers la précarité. « **PrécaireT' : précaire tu es/tué- tuer** ». Ce dernier séminaire a pris la forme d'un séminaire nomade, qui se déplace dans différentes villes. Les notes du séminaire peuvent être consultés sur le site de Visa-Vie

Le site : WWW.VISA-VIE.COM

Ce site inauguré en 2022 a pour objectif non seulement de donner une plus grande visibilité à l'association mais aussi de permettre aux professionnels ou à toute personne intéressée, de saisir plus finement nos modalités d'intervention auprès des jeunes, nos axes de travail, nos réflexions théorico-cliniques qui soutiennent notre pratique. Il nous permet également de garder la mémoire de l'histoire de l'association en y trouvant les étapes, l'évolution, les travaux effectués au cours des années.

Côté Equipe

Mars 2024 nous avons enfin accueilli un nouveau collègue sur un poste de **coordonateur** et l'accompagnement des certaines jeunes. Sa présence dynamique et très engagée a ramené du jeu après plusieurs années compliquées pour le pôle « socio-administratif ». Mais compte tenu du contexte de précarisation dans lequel étions quant au devenir du dispositif Kairn nous

n'avons pu signer avec lui un CDI, en attendant d'être définitivement fixé.

De son côté, le pôle thérapeutique s'est stabilisé cette année avec **6 collègues thérapeutes** : 2 à Colmar (dont une a occupé plus spécialement une fonction socio-éducative) et 4 à Strasbourg.

Côté Jeunes

Les jeunes confiés à Visa-Vie sont le plus souvent des jeunes en grande difficultés avec le social, avec leur histoire familiale et ont connu des parcours d'accueil ou institutionnels chaotiques avec des réorientations et des placements (parfois aussi des modalités de placement) multiples. Ainsi des modes d'accompagnement particulières, singulières sont en permanence à élaborer. Ces jeunes ne rentrent pas d'emblée ou avec réticence dans la dynamique d'un projet (pouvoir se projeter, anticiper ne va pas de soi et nécessite un certain nombre de préalables dont le possible d'une inscription dans une histoire). S'ils ont une grande pratique de la débrouille et de la survie, ils ne sont pas suffisamment compliants pour se conformer aux exigences du social dominant.

Ce n'est pas tant qu'ils ne veulent rien faire mais qu'ils acceptent difficilement les étapes et les contraintes. Ainsi ils voudraient trouver un travail immédiatement rémunéré sans passer par l'exigence d'une formation, sans faire de stage. Ainsi ils imaginent qu'à 18 ans les portes du travail s'ouvriront pour eux sans souci. En attendant, ils laissent filer le temps et vaquent à d'autres occupations.

En 2024, Visa-Vie a accueilli et accompagné **16 jeunes dont 7 nouvelles.**

Rappel : à compter de mi-septembre l'association a décidé de ne plus accueillir de nouveau jeunes, compte tenu de l'incertitude quant à notre pérennité, ceci afin de ne pas avoir à réorienter certains d'entre eux au bout de quelques mois, ce qui aurait été irrespectueux pour elles.

- Entourage :

Plusieurs jeunes avaient des contacts épisodiques avec des membres de leurs familles, contacts souvent courts (mais répétés), courts parce que vite houleux. Dans tous les cas, sans possibilité de compter dessus à la sortie, sauf pour une éventuellement.

Sur les 7 jeunes arrivées à Visa Vie en 2024 :

- Age
1 avait 15 ans ½, accueilli en A Façon à partir du domicile de la Grand-mère
1 avait tout juste 16 ans,
1 autre presque 17 ans.

1 avait 17ans $\frac{1}{2}$.

2 avaient presque 18 ans : pour ces dernières, un accord de principe pour un BE avait été négocié comme condition d'accueil compte tenu de la vulnérabilité des deux jeunes, et afin d'avoir un peu de temps devant nous pour les accompagner dans leur entrée dans la vie d'adulte.

1 jeune de 14 ans a été accueillie dans le cadre d'un accompagnement A Façon à partir de chez sa mère, mais malgré de multiples tentatives, nous n'avons jamais réussi à la rencontrer.

- Inscription scolaire

5 des 7 jeunes sont arrivées sans inscription aucune dans un dispositif de formation et étaient toutes en décrochage scolaire depuis longtemps. L'une d'elle sera inscrite quelques mois à Parcours 2 avant d'en être exclue suite à un manque d'assiduité et des comportements parfois emportés.

1 jeune venait d'être réinscrite en 2nd lycée général par le foyer où elle était précédemment accueillie mais elle n'y mettra les pieds que quelques heures avant d'être définitivement radiée. Au cours de l'année elle acceptera une inscription au CEJ mais sans pouvoir en assumer les exigences.

La jeune vivant chez sa mère est en voie de déscolarisation depuis plusieurs moi

Concernant les 9 jeunes déjà là en janvier 2024 :

1 jeune a terminé un CAP Petite Enfance et a trouvé du travail en crèche.

2 jeunes ont démarré un CEJ, l'une en tant que mineure, l'autre en tant que jeune majeure. Les deux CEJ ont été interrompus et n'ont pu déboucher sur une formation ou la recherche d'un travail.

6 jeunes ne se sont inscrites dans rien en 2024, ne pouvant se glisser dans aucune proposition qui pouvait leur être faites.

Durant l'été, il y a eu un peu de mouvement possible. 2 séjours en Italie ont pu se concrétiser, l'un sur 4 jours dans les Pouilles, l'autre sur 3 jours en Calabre, à chaque fois avec une jeune et la directrice.

Une jeune est partie en colonie de vacances 15 jours en Espagne.

En 2024, 6 jeunes sont sorties de Visa-Vie

Contrats jeunes majeures ou bulletin d'entrée vulnérabilité

1 jeune a quitté Visa-Vie à 19 ans, après 4 ans d'accompagnement, accueillie par Un Chez Soi d'Abord.

1 jeune de 18 ans $\frac{1}{2}$ a obtenu une place dans un CHRS.

1 jeune a été accueilli par l'Etage dans un dispositif d'intermédiation locative (il avait obtenu son CAP petite enfance et un travail)

1 jeune n'a pas obtenu de contrat jeune majeure et est partie à la rue, certainement prise dans de la prostitution comme seul moyen de vivre.

1 jeune n'a pas eu de contrat jeune majeure après son BE et s'est installée chez sa tante ; elle a pu commencer une formation juste après, dans le secteur qui l'intéressait : l'aide à la personne.

1 demande d'arrêt d'accompagner A Façon a été faite, après 8 mois sans pouvoir rencontrer la jeune (vivant chez sa mère).

Par ailleurs en 2024 nous avons accompagné dans le cadre de **Points d'Appui** :

3 anciennes jeunes.

1 en la visitant en prison

1 en l'hébergeant pendant presque toute l'année pour qu'elle puisse assumer son travail dans l'aide à la personne

1 en l'aidant dans ses démarches et répondant très régulièrement à ses appels, demandes de conseil...

A noter que quelques autres, ayant quitté Visa-Vie il y a plusieurs années, continuent ou de nous donner des nouvelles. La « plus ancienne », a aujourd'hui 30 ans.

Psychoboxe

La psychoboxe à Visa-Vie, se pratique tant sur Strasbourg, depuis 2005, que sur Colmar, depuis 2016. Les séances sont assurées par 5 psychoboxeurs patentés.

Un certain nombre de demandes pour des séances de psychoboxe sont adressées à Visa-Vie par des services de la PJJ ou de l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin (Mulhouse et Colmar), ou des établissements en relevant. D'autres personnes, jeunes ou moins jeunes peuvent arriver par d'autres canaux, à titre privé, ou à Strasbourg par le biais de CSAPA ou de CHRS.

A noter qu'une convention triennale a été signée entre Visa-Vie et la PJJ pour faciliter la pratique de la psychoboxe avec des jeunes relevant de la PJJ ainsi que la tenue de 3 stages VISAP par an : de la Violence Individuelle Agie et/ou Subie à la Parole

Le travail sur les questions de violence, et sur la manière de répondre à des demandes de psychoboxe dans son aspect psychothérapeutique, s'articule autour de 2 axes :

- Orientations par des professionnels de jeunes dont ils s'occupent pour un travail sur leur rapport à la violence
- Approfondissement avec certaines équipes ou certains services de questions en lien avec la violence, à partir de l'évocation de la situation d'un jeune.

Concernant les jeunes, les demandes viennent le plus souvent des référents éducatifs, mais

aussi de psychologues ou de chefs de services exerçant dans le champ de l'éducation spécialisée ou du handicap.

Il nous revient de discuter avec les équipes pour évoquer avec elles si la psychoboxe est indiquée, ou non pour le jeune qu'elles nous orientent.

La demande qui nous est faite ne recouvre -t-elle pas une demande plus ou moins masquée « d'éradication » des expressions violentes du jeune en question, à laquelle nous ne pourrions souscrire ? Le code de déontologie de l'Institut de psychoboxe, prévoit en effet que nous écartons toute demande qui s'inscrirait sous le sceau d'une injonction, injonction de soin ordonnée par un juge, mais aussi injonction des éducateurs, d'un parent... L'injonction (de soin) fait souvent reposer sur le jeune, et le thérapeute qui le recevrait, l'attente d'une (re)constitution d'une frontière suffisamment étanche contre tout risque de nouveaux débordements violents. La psychoboxe ne peut répondre à ce projet de normalisation. Ce qui n'exclut pas qu'elle puisse contribuer à la réduction des passages à l'acte, mais cela ne peut en être l'objectif explicite.

Nous nous centrons toujours sur la personne qui vient psychoboxer et vérifions auprès d'elle que ses « difficultés » avec la violence subie ou agie, la dérangent, lui, et qu'elle souhaite effectivement essayer de faire bouger un peu les choses, pour elle. Est-elle porteuse à minima d'une question sur la violence qui peut le traverser, et le déborder... Quels termes emploie-t-elle pour en parler ? A-t-elle envie d'en savoir un peu plus sur elle-même ? Qu'attend-elle d'un tel travail ou de cet espace que nous lui proposons ?

Outre les entretiens préliminaires avec un éducateur, une équipe ou le jeune, et une fois que des séances sont engagées, nous nous rendons disponibles, si nécessaire pour des entretiens téléphoniques entre les séances de psychoboxe. En cas d'émergences d'affects ou de sentiment de détresse par exemple, dont le jeune percevrait éventuellement que le travail engagé en psychoboxe n'y est pas étranger.

A côté du travail individuel avec des personnes débordées par des questions de violence, notre pratique nous amène à rencontrer des équipes afin de repérer parfois avec elles la façon dont elles élaborent les questions de violences, comment elles abordent les situations susceptibles de « déborder » leurs capacités de contenance. C'est échanger avec les professionnels sur certaines situations, et soit ouvrir la réflexion, ou parfois proposer quelques pistes.

Une trentaine de séances de psychoboxe ont eu lieu en 2024, toutes à Strasbourg. La PJJ de Mulhouse a plusieurs fois sollicité l'équipe de Colmar mais aucune séance n'a pu être effective.

Les stages VISAP – de la violence individuelle subie et/ou agie à la Parole.

3 stages de 3 jours chacun ont eu lieu pour des jeunes de la PJJ, concernant ainsi une douzaine de jeunes.

Bilan / Perspectives

Peut-être aurions-nous pu décider de poursuivre les accompagnements Kairn en tentant coûte que coûte de les adapter au cadre fixé par la loi Taquet. « Il aurait suffi » pour ce faire de parvenir à trouver d'autres modalités d'hébergement, ou plusieurs studio rassemblés en un même lieu en présence continu d'un éducateur... Mission impossible. Il n'était pas concevable de concilier ces deux impératifs, les contraintes de la loi d'un côté et la singularité de la situation des jeunes accueillis de l'autre. Il ne nous aurait plus été possible d'entendre, d'accueillir et de prendre en compte la mesure des difficultés des jeunes concernés. Il nous aurait fallu modifier voire adapter les critères d'accueil et accompagner des jeunes déjà plus autonomes », ou en moins grande précarité et vulnérabilité...c'est à dire déjà suffisamment dans les « clous » de la société, de ses exigences et ses codes. Des établissements et équipes éducatives prennent déjà en charge ces jeunes, parfois dans des structures adaptées ou alternatives, jeunes sans doute tout aussi en difficulté voire souffrance, mais qui ont déjà franchi suffisamment d'étapes d'un parcours d'insertion pour supporter une « semi-autonomie ». Nous n'avions plus aucune légitimité pour poursuivre dans cette voie, plus aucune raison de poursuivre à tout prix un dispositif qui perdait son sens et sa pertinence.

Ainsi Visa-Vie a décidé de ne pas franchir ce pas. Certes poursuivre Kairn sur de nouvelles modalités aurait éventuellement répondu à « l'intérêt » immédiat des professionnels et du CA, qui au grand complet voit ce dispositif disparaître « la mort dans l'âme ». Tous auraient, sans aucun doute, poursuivi avec entrain et engagement ce travail, dans la marge, pour des jeunes en marge mais tous convenaient également que le sens et l'ambition de ce dispositif se seraient dilués dans une prolongation boiteuse, dépassée et inadaptée.

Ce choix de tirer notre révérence est une modeste façon de ne pas les lâcher : pas Kairn sans elles sans eux puisque Kairn a été monté, soutenu pour elles et eux. A ce jour et pour un temps il nous faut convenir que Kairn n'est plus supportable pour la société.

Il nous appartiendra bien évidemment, pour les mois à venir, de poursuivre, soutenir les accompagnements en cours, tout en pensant et anticipant les réorientations possibles ! Heureusement le plus grand nombre des accompagnements arrive au cap de la majorité avec d'éventuels relais en direction des dispositifs dédiés, à la condition, bien évidemment, que les jeunes sollicitent et obtiennent un contrat jeunes majeurs. Pour les 3 jeunes qui seront encore mineures d'ici l'été 2025, la situation s'avère plus délicate.

Visa-Vie est amputé d'un dispositif essentiel mais ne ferme pas ses portes, ne cesse pas de poursuivre ses projets et va son chemin. Les réflexions progressent et s'enrichissent de nos constats et expériences. De l'imprévu peuvent aussi advenir la créativité, l'innovation, la conviction et la détermination. Quoiqu'il en soit malgré les turbulences Visa-Vie tient bon. **L'accueil et écoute de personnes aux prises avec de la violence continue et, déjà, nous nous mobilisons à le développer et le faire connaître davantage.**